
Konkurse Faillites Fallimenti

No 71 Mittwoch, 14.04.2004 122. Jahrgang

1. *Débitrice*: **Miltec S.A.**, 1950 Sion
2. *Lieu et date de la mise aux enchères*: 1987 Hérémece, 25.06.2004.
3. *Heure/local*: 15,30 heure, salle du café des Amis
4. *Objets des enchères*: Immeubles au cadastre de la Comune d'Hérémece.
Feuillet 677, plan 2, nom local: Peletta, surface totale: 1'168 m2 à savoir:
 - usine de 578 m2, taxe cadastrale: CHF 2'570'789.-
 - place de 590 m2, taxe cadastrale: CHF 5'900.-
 - plus-value industrielle, taxe cadastrale: CHF 200'200.-Feuille 716, plan 2, nom local: Peletta, surface totale: 769 m2 à savoir:
 - usine de 329 m2, taxe cadastrale: CHF 1'463'304.-
 - place de 440 m2, taxe cadastrale: CHF 4'400.-Estimation officielle par expert: CHF 510'000.- le tout
Vente exclusive de la quote-part de 1/2 des immeubles précités.
5. *Remarques*: Réalisation forcée requise sur lélégation de l'Office des Faillites de Sion.
Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil, et pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce.
Nous attirons également l'attention des intéressés sur les dispositions légales en vigueur, concernant la vente d'immeubles aux étrangers.
Payement: 10% du prix de vente à l'adjudication, exclusivement en espèces, le solde dans le mois, avec intérêt à 5%
Le copropriétaire, titulaire du droit de préemption légal sur les immeubles mis en vente devra impérativement l'exercer, au moment de l'adjudication, à peine de péremption.
Les créanciers gagistes sont invités à réajuster leurs productions, valeur 25 juin 2004, en consignnant leurs prétentions auprès du préposé soussigné.
Les conditions de vente, ainsi que l'état des charges seront déposés au bureau de l'Office des Faillites d'Hérens, pendant dix jours, à compter du quatorzième jour avant les enchères.

Office des faillites d'Hérens
1981 Vex

(02208150)